

Objectif 4

Promouvoir l'identité et la culture du Québec

Priorité

Appuyer la promotion et le rayonnement de la langue française dans le monde

Mesures

51. **Participer aux groupes de travail pour la mise en oeuvre des orientations issues du Sommet mondial sur la société de l'information et au nouveau Forum sur la gouvernance de l'Internet, notamment en matière de diversité linguistique**

MRI
2007-2009

La diversité linguistique constitue un enjeu important pour la réalisation du plein potentiel des technologies de l'information. Ces technologies doivent rendre possible l'introduction et l'adaptation des produits aux différents environnements linguistiques et culturels. Pour ce faire, il faut promouvoir la neutralité linguistique, la transparence et la simplicité des solutions ainsi que le respect de l'environnement linguistique et culturel de chaque utilisateur.

Le Québec doit veiller à la prise en compte de ses préoccupations pour l'adaptabilité linguistique et culturelle de l'Internet, demeurer en phase avec les standards internationaux en mutation, faire partager son expérience et son savoir-faire. Ces enjeux sont discutés au sein de l'UNESCO et du nouveau Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI).

52. **Participer aux travaux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sur l'utilisation du français dans les technologies de l'information**

MSG, MRI
2006-2009

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) est le plus grand organisme de normalisation au monde, regroupant un réseau de 156 instituts nationaux de normalisation. Ses travaux, avec ceux de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI), constituent la référence en matière de normalisation pour l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Québec qui collabore déjà aux travaux de cet organisme entend contribuer activement à la rédaction des normes en français dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, afin de soutenir le développement international de la langue française dans un secteur de pointe.

53. **Valoriser l'expertise linguistique du Québec**

La gestion des politiques linguistiques nationales est une question complexe. L'établissement d'un dialogue sur les politiques linguistiques sur le plan international, particulièrement à l'intérieur de la Francophonie, s'impose. Dans ce contexte, sans être directement transposable, la politique linguistique québécoise peut être un exemple utile pour d'autres gouvernements. Ce programme permettra donc au Secrétariat à la politique linguistique de valoriser son expertise en matière de gestion de politique linguistique.

D'autre part, le gouvernement continue ses efforts de promotion internationale de la langue française en accordant son soutien aux trois projets suivants :

- ▶ Le développement du volet multilingue du *Grand dictionnaire terminologique* mis au point par l'Office québécois de la langue française, et qui donne accès à près de trois millions de termes français et anglais du vocabulaire industriel, scientifique et commercial.
- ▶ L'organisation, en concertation avec les organismes linguistiques québécois et en collaboration avec les partenaires de la Francophonie, d'un colloque international portant sur les variétés du français dans le monde, à Québec, en 2008.
- ▶ Appuyer le transfert d'expertise en matière de gestion de politique linguistique.

SPL, OQLF
2006-2009

SPL
2008

SPL
2006-2009

54. **Appuyer le développement de l'enseignement du français dans le monde**

L'enseignement est un levier de promotion du français comme langue de culture et de civilisation. Dans le cadre d'une initiative de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), avec la collaboration de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), le Québec favorise la participation annuelle d'enseignants québécois au programme des classes bilingues en Asie du Sud-Est. Le Québec se joindra à la France et à la Communauté française de Belgique dans un nouveau projet de programme sur la gouvernance et la formation.

MRI
2006-2009

D'autre part, le gouvernement accorde également son soutien aux deux projets suivants :

- ▶ Accueillir le Congrès mondial des professeurs de français à Québec en 2008.
- ▶ Diffuser l'expertise québécoise d'utilisation pédagogique des technologies de l'information pour l'enseignement du français, dans le cadre du dispositif *Apprendre et enseigner avec TV5*.

MRI
2006-2009

MRI
2007

Objectif 4

Promouvoir l'identité et la culture du Québec

Priorité

Développer les compétences et les instruments permettant de mieux planifier et organiser la mise en marché des manifestations et produits culturels du Québec à l'étranger

Mesures

55. **Concevoir de nouveaux indicateurs statistiques permettant de mieux suivre l'évolution de l'action culturelle internationale du Québec**

MCC, OCCQ
2006-2009

Des données plus précises sont nécessaires pour guider la prochaine étape du développement international des organismes et entreprises culturelles. L'Observatoire de la culture et des communications du Québec concevra donc des outils de collecte d'information sur la circulation hors-Québec des œuvres et produits culturels et fera de même pour ce qui est du positionnement du Québec par discipline et par pays sur les marchés étrangers. Enfin, il procèdera, au besoin, à des études ciblées, et parfois comparatives sur la présence internationale des artistes, des créateurs, des organismes artistiques et des entreprises culturelles.

56. **Planifier le déploiement de l'action culturelle du Québec en fonction des pôles géoculturels les plus porteurs dans le monde**

MCC
2006-2007

La concurrence internationale s'intensifie et les organismes artistiques et les entreprises culturelles doivent constamment réévaluer leurs positionnements respectifs à l'étranger. Pour éclairer les choix stratégiques qui s'offrent à elles, des travaux seront consacrés à l'élaboration d'une grille d'analyse des pôles géoculturels et artistiques mondiaux, recensant les données par domaine et par territoire. L'information ainsi compilée contribuera à mieux décrire l'intérêt de ces pôles et des manifestations et activités internationales qui s'y rattachent. Les entreprises québécoises disposeront ainsi d'une information mieux documentée pour agir sur les marchés internationaux.

57. **Renforcer la présence collective des organismes artistiques et des entreprises culturelles dans les salons, festivals, événements et marchés internationaux, grâce à un système d'opérateurs et de mandataires internationaux, notamment en arts de la scène**

MCC, CALQ
2006-2007

Quatre opérateurs agréés, financés par la SODEC, facilitent la participation des entreprises culturelles aux principaux marchés et foires. Le mandat de ces opérateurs devra toutefois être élargi afin d'englober la préparation, le maillage, la prospection, la formation, l'identification de nouveaux marchés et la production d'indicateurs de résultats. Quant au CALQ et au MCC, ils appuient déjà des présences individuelles ou collectives sur des marchés internationaux, mais certains secteurs, dont les arts de la scène et la muséologie, gagneraient eux aussi à être représentés par des opérateurs ou des mandataires sur le modèle de ce qui a été réalisé par la SODEC. La priorité sera accordée à la mise en place d'un organisme en arts de la scène.

58. **Soutenir financièrement les milieux culturels pour développer leur expertise en matière de mise en marché et de planification financière internationales et pour accroître la circulation des organismes et de leur production, notamment aux États-Unis**

MCC, CALQ,
SODEC
2006-2009

Pour mieux réussir leur développement international, les artistes, organismes artistiques et entreprises culturelles doivent être en mesure de se doter de plans d'affaires adaptés et permettre à leurs gestionnaires d'acquérir des compétences spécialisées dans la prospection et le développement de marchés étrangers, dans la conception de stratégies à l'endroit de ces marchés et de gestion financière dans un contexte international. Cet objectif sera atteint par la bonification des programmes du MCC, du CALQ et de la SODEC pour la circulation des artistes, des organismes artistiques et des entreprises culturelles.

59. **Renforcer l'insertion des créateurs, des artistes, des organismes artistiques ainsi que des entreprises culturelles dans les réseaux culturels internationaux les plus performants**

MCC
2006-2009

Dans le but de mieux planifier et organiser la mise en marché des manifestations et produits culturels à l'étranger, les délégations générales et bureaux du Québec seront davantage mis à contribution. Leurs budgets de promotion culturelle seront accrus afin qu'ils puissent apporter un meilleur soutien.

60. **Traduire davantage d'œuvres et d'ouvrages québécois, notamment en langues anglaise et espagnole**

MCC, SODEC
2006-2009

La traduction permet d'amortir les investissements sur des publics plus vastes et favorise la reconnaissance internationale des auteurs. Le budget de la SODEC consacré à la traduction, notamment en langue anglaise et espagnole, sera par conséquent augmenté. Une partie des crédits sera également allouée au CALQ pour répondre aux besoins des périodiques culturels et des œuvres dramaturgiques.

61. **Faciliter l'accueil d'artistes et d'organismes étrangers dans un contexte de réciprocité**

MCC, SODEC,
CALQ
2006-2009

Le Québec accueille chaque année de très nombreux artistes étrangers, notamment par le biais du soutien accordé aux événements et festivals internationaux ou encore aux diffuseurs spécialisés. De manière à permettre une plus large circulation de ces artistes et compagnies étrangères au Québec, le réseau des diffuseurs multidisciplinaires sera mis à contribution pour améliorer l'accueil dans un contexte de réciprocité.